



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

direction départementale
des territoires et de la mer

Nîmes, le

08 JUL. 2020

service environnement forêt
unité biodiversité
Affaire suivie par : Patrice BENOIT
☎ 04.66.62.65.16
Courriel : patrice.benoit@gard.gouv.fr

**Compte-rendu de la réunion
du comité restreint du Gard sur le loup et les activités d'élevage
du 30 juin 2020**

Didier HARENG, chef de l'unité biodiversité du service environnement forêt accueille les participants à ce comité restreint :

Représentante des intérêts agricoles :

Fanny TAMISIER, commission élevage de la chambre d'agriculture,

Représentant des intérêts cynégétiques :

Norbert CAUSSE, fédération départementale des chasseurs du Gard,

Représentant d'associations agréées au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement :

Jean-François GOSSELIN, Société de Protection de la Nature du Gard,

Représentante qualifiée en matière scientifique et technique :

Jacqueline BIZET, Centre Ornithologique du Gard,

Représentants de l'État et de ses Établissements Publics localement :

Matthis PETIT, cellule technique Occitanie de l'OFB,
Vincent MARTY, service départemental du Gard de l'OFB,
Didier BROS, service départemental du Gard de l'OFB,
Julien BUCHERT, Parc National des Cévennes,
Patrice BENOIT, DDTM du Gard, service environnement et forêt,

Didier HARENG excuse Jean-Paul CELET, préfet référent du Plan National d'Actions (PNA) sur le loup et les activités d'élevage. Il avait initialement prévu d'assister à cette réunion.

La DREAL et la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que Marc DELPUECH, président du syndicat ovin du Gard sont également excusés.

Un comité départemental plénier se tient chaque fin d'année. Lors d'une visio-conférence organisée en avril entre les DREAL et DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, Jean-Paul CELET et les DDT(M) du sud du Massif Central, il a été demandé d'organiser 2 comités par an dans chaque département.

Dans le Gard, compte-tenu du contexte, le choix s'est porté sur un comité restreint.

L'objectif est de présenter l'actualité sur les différents axes du PNA davantage centré sur la situation du Gard.

AXE 4 : SUIVI DE L'ESPÈCE LOUP

Vincent MARTY informe qu'au 1er janvier 2020, l'ex-ONCFS (Office National de la Chasse et la Faune Sauvage) a fusionné notamment avec l'AFB (Agence Française de la Biodiversité) pour former l'OFB : Office Français de la Biodiversité.

Les actions qui étaient mises en œuvre par l'ONCFS sur le sujet du loup sont reprises à l'identique par l'OFB : relevé des indices et réalisation des constats de dommages sur les troupeaux domestiques.

Matthis PETIT détaille le bilan des indices de présence « loup retenu » dans le Gard (voir diaporama ci-joint). Depuis le prélèvement du « loup des Costières », le département est en phase de veille.

Pour autant, il est important de rester vigilant. En cas d'observation visuelle ou relevé de tout autre type d'indice, il est crucial de faire remonter rapidement l'information au réseau via l'OFB, le parc national des Cévennes ou toute autre personne ayant suivi une formation de correspondants. Chaque indice fait l'objet d'une fiche. Celle-ci est référencée au sein d'une base nationale. L'ensemble permet d'avoir un suivi au plus fin de la population du loup en France.

Le dernier indice retenu est une observation visuelle sur la commune d'Aulas.

Elle a été faite en février 2020 par un éleveur/berger qui gardait son troupeau.

L'expertise s'est basée sur les critères relevés pas l'observateur mais en l'absence de photographie.

Matthis fournit les retours des analyses génétiques de fèces (crottes) relevés en Costières au mois de mai. 3 fèces avaient été collectés grâce à un chien de détection de l'ONCFS. 2 ont été expertisés « loup retenu ». La génétique était identique à celle de l'individu prélevé le 26 mai. Il a été identifié « S62-12 ». Ce code correspond au 12^e indice de la 62^e session. Il était de souche italo-alpine. Il n'était pas hybride.

Cet individu n'avait pas été référencé auparavant. Sans pouvoir l'affirmer ni le prouver, c'est probablement un animal disperseur venu des Alpes.

Il n'a pas été possible de déterminer son âge avec précision. Le relevé dentaire sur l'espèce loup n'est pour le moment pas suffisamment fiable.

En Occitanie, les ZPP (Zones de Présence Permanente : secteurs avec des indices retenus ou des constats loup non écarté durant 2 années consécutives) les + proches sont :

- Grands Causses – Mont Lozère,
- Aubrac,
- Caroux.

Elles demeurent toutes classées en non meute. Celle du Larzac va être déclassée en absence de nouvel indice retenu depuis septembre 2018.

Les ZPP avec meutes établies les + proches sont celles du Ventoux et de la Sainte-Victoire.

Patrice BENOIT fait savoir que seules 2 journées de suivi hivernal durant la saison 2019-2020 ont été effectuées : une seule sur les 4 prévues par le parc national et une autre par Romain GUNTZ de l'ONF.

Aucun indice n'a été relevé lors de ces sessions.

Julien BUCHERT précise que le parc national s'est doté de 15 appareils photo à déclenchement automatique supplémentaires. Le service du Gard de l'OFB en détient actuellement 6.

AXE 3 : INDEMNISATION DES DOMMAGES

Patrice BENOIT affiche les cartes de localisation des constats de 2017 à 2020 (voir diaporama ci-joint). Cette année, 1 constat a été expertisé « loup écarté ». Pour les 3 autres, la cause du dommage est indéterminée.

Vincent MARTY souligne que l'OFB est mobilisé pour être réactif lorsqu'un dommage est signalé. L'objectif est de réaliser le constat le + rapidement afin de relever un maximum d'indices avant que l'état des victimes ne se dégrade et qu'il y ait surconsommation.

Matthis PETIT fait savoir qu'un nouveau formulaire de constat de dommages s'apprête à être utilisé. Il sera désormais commun aux 3 prédateurs : loup, ours et lynx. Il s'agit essentiellement d'un changement de mise en forme plutôt que technique.

Il est en cours de présentation à l'ensemble des services départementaux de l'OFB et des parcs nationaux.

AXE 1 : MESURES DE PROTECTION

➤ *mesures finançables*

Patrice BENOIT rappelle les mesures qui sont finançables en fonction du zonage (voir diaporama ci-joint).

En 2020, 7 dossiers ont été déposés à la DDTM du Gard durant la 1^{re} période d'appel à candidatures. Au 30 juin, 7 dossiers supplémentaires ont été reçus durant la 2^{de} période. Celle-ci se clôturera le 16 juillet.

Ces demandes ont été pré-instruites.

Elles représentent plus de 70 000.€ de dépenses prévisionnelles .

◆ *chiens de protection*

Plus de la moitié des dépenses prévisionnelles est liée à l'achat et l'entretien des chiens de protection.

Même si tout le territoire gardois y est éligible, peu de nouveaux éleveurs ont déposé un dossier.

2 explications sont notamment avancées :

- l'existence du cercle 3 n'est pas suffisamment connue des éleveurs ;
(Fanny TAMISIER précise qu'un message sera adressé par voie électronique aux éleveurs du département pour le rappeler)
- le formulaire comporte une douzaine de pages et nécessite la transmission de plusieurs pièces justificatives, ce qui peut freiner la volonté de déposer une demande au regard du montant de la subvention (815 € x 80 % = 652 € pour l'entretien d'un chien) ;
(la DDTM va solliciter la DRAAF Auvergne Rhône Alpes pour savoir si un formulaire allégé pourrait être conçu à destination des éleveurs sollicitant uniquement des financements liés aux chiens de protection)

◆ *gardiennage*

Bien qu'il n'y ait pas de cercle 1 dans le Gard, plus de 24 000 € de dépenses de gardiennage ont été présentées. Elles sont réalisées par des éleveurs dont le siège social est dans le Gard et estivant dans les Alpes.

Fanny TAMISIER demande quelles sont les conditions réglementaires pour qu'un secteur puisse être classé en cercle 1.

Ces conditions sont définies par l'arrêté ministériel du 28 novembre 2019. Peuvent être classées en cercle 1 les communes ou parties de communes avec a minima un indice retenu ou un constat expertisé loup non écarté chaque année au cours des 2 dernières années ainsi que celles enclavées entre celles satisfaisant à ces conditions.

Julien BUCHERT mentionne que le président du parc national des Cévennes a adressé un courrier au préfet coordonnateur dans lequel il regrette que ces conditions aient fait passer certaines communes du cœur de parc de cercle 1 à cercle 2. Il le sollicite pour aider au financement du gardiennage en cœur de parc.

Julien BUCHERT fait savoir qu'une réflexion est toujours en cours pour chercher à obtenir des moyens budgétaires via d'autres dispositifs que celui de la protection contre la prédation.

➤ *réseau chiens de protection*

Patrice BENOIT rappelle l'existence du réseau national chiens de protection porté par l'institut de l'élevage (IDELE).

6 référents nationaux sont répartis géographiquement. Magali ALLARD est la référente pour le Gard. Auparavant dans les Alpes-de-Haute-Provence, elle est désormais basée à Val d'Aigoual.

L'objectif est d'organiser une formation à destination d'éleveurs gardois similaire à celles mises en place il y a quelques années avec Bruno THIRION. Articulée sur 2 jours (continus ou espacés), elle s'adressera aux éleveurs et bergers déjà utilisateurs ou non de chien. Elle visera à :

- mieux comprendre le rôle et les comportements attendus d'un chien,
- bien choisir son chien et réussir son introduction dans le troupeau,

- bien gérer son ou ses chiens au quotidien,
- apprécier la qualité de protection d'un chien.

Un article a notamment été rédigé par Manon CORTEZ dans la revue de la Chambre d'Agriculture *Les enjeux de l'élevage* :

https://gard.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/066_Inst-Gard/Documents/4_Productions_et_techniques_doc/Enjeux_Elevage/Enjeux_elevage_48.pdf

Jusqu'à présent, aucun éleveur ne s'est manifesté pour y participer.

Fanny TAMISIER souligne l'intérêt d'organiser des formations sur l'utilisation des chiens de protection au sein des élevages. L'objectif est d'acquérir les bases techniques.

Elle alerte sur l'importance qu'il y a à communiquer sur la présence de chiens, notamment dans les secteurs de garrigues.

Patrice BENOIT rappelle la possibilité de fournir des panneaux d'information. Plusieurs éleveurs en ont ainsi disposés autour de leurs pâturages.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été évoqués, Didier HARENG remercie les participants et clôt la séance à 11h45.

Le Préfet,


Le chef d'Unité
Biodiversité

Didier HARENG

